

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU VINGT-HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjointes au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Nadège DRISSI, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS.

Etaient absents :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Michelle WIBRATTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Nadège DRISSI.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LEEMAN

=====

POINT 2023-09- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Syrie et la Turquie

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

La commune de Moulins-lès-Metz a su par le passé se mobiliser pour venir en aide à des populations à la suite de catastrophes, dans un esprit universel et solidaire.

Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs survenus à proximité de la frontière entre la Syrie et en Turquie le 6 février 2023, et faisant état de plus de 50 000 personnes ayant perdu la vie et plus de 115 000 personnes blessées.

Aujourd'hui, la commune souhaite, par le biais d'une aide financière, s'associer à la mobilisation générale pour aider la Syrie et la Turquie qui se trouvent dans une situation de détresse et d'urgence absolue.

Un fonds de concours FACECO « Turquie-Syrie » piloté par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter le soutien de notre collectivité à ce fonds de solidarité par l'attribution d'une subvention de 5.000,00 €.

Les crédits seront prévus au BP 2023.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 5.000,00 € au fonds de concours FACECO.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 22

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 24

Convoqués le :
22/02/2023

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 28/02/2023

Le secrétaire de séance,
Stéphane LEEMAN

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230228-2023-09-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

Affichage : 06/03/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.